

L'an deux mil dix-neuf, le 30 août à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rosine COULONG, maire.

La séance a été publique.

Étaient présents : Mme Rosine COULONG, maire

Madame Fabienne MASSET, Monsieur Laurent IMBAULT et Mademoiselle Agnès VINSON, adjoints.

Madame Danièle VIBOUD, Monsieur Paul PIEL, Madame Catherine VICTOR, Catherine KRASZEWSKI et Madame Sandrine DA COSTA, conseillers municipaux.

Étaient absents qui ont donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre LE COQ à Madame Rosine COULONG

Monsieur Benoît MOREE à Monsieur Laurent IMBAULT

Étaient absents excusés : Monsieur Jean-Louis CLERC et Monsieur Pierre PERSICO

Madame Fabienne MASSET a été nommée secrétaire

Convocation : 26/08/2019 – date affichage : 26/08/2019 – nombre en exercice : 13 - nombre de présents : 9 - nombre de votants : 11

Procès-verbal du 12/07/2019 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet: TRAVAUX SIEGE-RUE SAINT THIBAULT - N° 2019/08/047

Madame la maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

En section d'investissement : 11 333.34 €

En section de fonctionnement : 12 500 €

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montant indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

AUTORISE Madame la maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente

L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Objet : DENOMINATION LOTISSEMENT SILOGE – SENTE DE L'HABIT - N° 2019/08/048

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il convient de dénommer la voie desservant le lotissement de 10 logements individuels programme de la Siloge, Sente de l'habit ainsi que la numérotation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

NOMME la rue desservant le lotissement Siloge : Résidence de la FAGOTERIE

NUMEROTE de la façon suivante : de 1 à 10 (voir plan joint)

Objet: CONVENTION D'OBJECTIFS NIVEAU 3 ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'EURE ET LA COMMUNE DE CROTH POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - N° 2019/08/049

Madame la Maire donne lecture du projet de convention d'objectifs niveau 3, entre le Département de l'Eure et la commune de Croth, pour le développement de la lecture publique.

Cette convention a pour objet de définir les règles de partenariat entre le conseil départemental de l'Eure et la commune de Croth, pour le développement du service de la lecture publique.

La convention d'objectifs de niveau 3 vise à améliorer certains services de la bibliothèque afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité répondant à différents critères:

Les locaux	Le personnel
L'accessibilité	Services aux usagers
Assurance	La formation
Les moyens en fonctionnement	Bilan d'activité
La gratuité	

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de convention, et après avoir délibéré

 POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de passer une convention d'objectifs niveau 3, entre le Département de l'Eure et la commune de Croth, pour le développement de la lecture publique

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention ci-jointe

Objet: SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE EVREUX PORTES DE NORMANDIE- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES - N° 2019/08/050

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu le 19 août 2019, du Président du Syndicat Mixte du SCOT, EPN-CCPC nous informant que suite à une erreur matérielle identifiée, les pages 111 à 133 du rapport de présentation sont manquantes.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le conseil municipal est invité à exprimer un avis sur les pages 111 à 133 du projet de SCoT arrêté.

Cet avis est réputé favorable s'il n'intervient pas dans les 3 mois suivant la présente transmission du projet de schéma.

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE:0 ABSTENTION:0

EMET un avis favorable sur les pages : 111 à 133 du projet de SCoT arrêté

NE FORMULE aucune observation

**Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN-COMPLEMENT DOSSIER PANNEAU D'INFORMATIONS-
EXERCICE 2019 - N°2019/08/051**

Madame la maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 12/04/2019 il a été décidé l'installation d'un panneau d'informations. Une demande de fonds de concours a été déposée pour la fourniture du panneau. Par courrier reçu le 24 juin 2019, le président de l'EPN nous informe que le dossier est complet et que l'on peut dès à présent démarrer l'opération.

Après commande du matériel, il s'avère que la réalisation du massif béton ainsi que l'alimentation électrique sont à la charge de la collectivité.

Madame la maire présente au conseil municipal, les devis correspondants: Devis Electrolive -alimentation électrique: 1 685.71 € HT

Devis Entreprise maçonnerie MINOT- tranchée pour alimentation électrique : 2 013 € HT Devis Entreprise maçonnerie

MINOT-massif béton pour ancrage panneau: 1 430 € HT Soit un total : 5 128.71 € HT et 5 465.85 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 1 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder aux travaux divers pour la pose du panneau d'informations

RETIENT les devis suivants :

Devis Electrolive -alimentation électrique: 1 685.71 € HT

Devis Entreprise maçonnerie MINOT- tranchée pour alimentation électrique : 2 013 € HT Devis Entreprise maçonnerie

MINOT-massif béton pour ancrage panneau: 1 430 € HT Soit un total : 5 128.71 € HT et 5 465.85 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie en complément du dossier de fourniture du panneau d'informations

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux, selon le plan de financement joint en annexe.

**Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN -MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION
ELECTRIQUE ET POSE ECLAIRAGE EGLISE - N° 2019/08/052**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la remise aux normes de l'installation électrique et pose de l'éclairage intérieur de l'église.

Elle présente au conseil municipal le devis :

MANELEC d'un montant de 12 342 € HT = 14 810 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de mise aux normes de l'éclairage de l'église

RETIENT le devis de l'entreprise MANELEC d'un montant de 12 342 € HT = 14 810 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

**Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN -REMISE EN ETAT DU MUR DU C/METIERE ET
ANNEXE - N°2019/08/53**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la remise en état des murs du cimetière ainsi que de l'annexe

Elle présente au conseil municipal les devis :

Travaux de peinture : Entreprise en bâtiment Geenens - 4 528 € HT = 5 433.60 € TTC Travaux de décapage :

Entreprise Frédéric Rybarik NB Aérogommage - 1 371 € Travaux de réparation d'un pilier : Entreprise de maçonnerie - 672.25 €

Travaux de réparation de toiture de l'annexe : AC Couverture - 980 €

Travaux de renforcement de la porte de l'annexe : Ets Maillet - 2 100 €

Montant total: 9 651.25 € HT 10556.85 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE:0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de remise en état du mur du cimetière et de l'annexe

RETIENT les devis de :

Travaux de peinture : Entreprise en bâtiment Geenens - 4 528 € HT = 5 433.60 € TTC Travaux de décapage: Entreprise

Frédéric Rybarik NB Aérogommage - 1 371 €

Travaux de réparation d'un pilier : Entreprise de maçonnerie Minot - 672.25 €

Travaux de réparation de toiture de l'annexe : AC Couverture - 980 €

Travaux de renforcement de la porte de l'annexe: Ets Maillet - 2100 €

Montant total : 9 651.25 € HT 10556.85 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

**Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN-CREATION D'UN OSSUAIRE AVEC RELIQUAIRE - N°
2019/08/054**

Madame la maire informe le conseil municipal que le cimetière communal n'est pas pourvu d'ossuaire. Elle précise que cet élément est indispensable dans tout cimetière.

Elle présente au conseil municipal le devis : Sarl BUISINE d'un montant de 2 306.67 € HT = 2 768 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de création d'un ossuaire dans le cimetière communal et de la fourniture d'un reliquaire

RETIENT le devis de la Sarl Buisine d'un montant de 2 306.67 € HT = 2 768 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN -ACQUISITION D'UN DESHERBEUR THERMIQUE - N°

2019/08/055

Madame la maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans la démarche « zéro phyto » et qu'il est nécessaire d'équiper convenablement le service technique pour optimiser les résultats. Elle présente au conseil municipal le devis : Sas KABELIS d'un montant de 2 417.90 € HT = 2 901.48 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder à l'acquisition d'un désherbeur thermique

RETIENT le devis de la Sas Kabelis d'un montant de 2 417.90 € HT = 2 901.48 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe

Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN -ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR A FEUILLES -

2019/08/056

Madame la maire informe le conseil municipal que pour optimiser le travail des agents communaux, il convient de procéder à l'acquisition d'un aspirateur à feuilles.

Elle présente au conseil municipal le devis :

Global Services Robotic d'un montant de 4702 € HT = 5 642.40 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder à l'acquisition d'un aspirateur à feuilles

RETIENT le devis de la Global Services Robotic d'un montant de 4 702 € HT = 5 642.40 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ACQUISITION MOBILIER URBAIN -TABLES ET BANCS et JARDINIÈRES -

N° 2019/08/057

Madame la maire précise au conseil municipal qu'il convient d'aménager les endroits où se rassemblent régulièrement les habitants de Croth en plaçant et de jardinières faisant office de barrière à certains endroits pour une mise en sécurité des piétons :

- 2 tables en béton au terrain de bosses
- 2 tables en béton au terrain de pétanque
- 1 banc en béton au lavoir Saint Thibault
- 1 banc en béton au terrain de tennis
- 2 bancs en béton au terrain de pétanque
- 4 jardinières à l'Erable
- 2 jardinières à l'école
- 3 jardinières au Monument aux Morts

Elle présente au conseil municipal les devis :

Entreprise JPP d'un montant de 7 836.07 € HT = 8 294.56 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder à l'acquisition de mobilier urbain

RETIENT les devis de l'entreprise JPP d'un montant de 7 836.07 € HT = 8 294.56 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

Et une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN -FOURNITURE DE POTEAUX DE PROTECTION SUR VOIRIE ET SECURISATION POTEAUX INCENDIE - N° 2019/08/058

Madame la maire informe le conseil municipal qu'il convient de placer des poteaux et étriers de protection et signalisation pour poteaux incendie

Route d'Ezy devant la résidence de l'Arche

Devant certaines bouches incendie situées trop près de la route + signalisation

Afin d'éviter tout stationnement abusif et ainsi éviter les risques d'accident pour les usagers de la résidence et de la RD 143, ainsi que pour la protection de bouches incendie

Elle présente au conseil municipal les devis :

De la Société Signais d'un montant de 697.89 € HT = 837.47 € TTC

De Discount Collectivités d'un montant de 917 € HT = 1 100.40 € TTC

De Kig Mat Collectivités d'un montant de 800 € HT + 960 € TTC

Soit total HT 2 414.89 € = total TTC 2 897.87 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder à la mise en place de poteaux devant la résidence de l'Arche et à la sécurisation des poteaux incendie

RETIENT les devis

De la Société Signais d'un montant de 697.89 € HT = 837.47 € TTC De Discount Collectivités d'un montant de 917 € HT = 1 100.40 € TTC De Kig Mat Collectivités d'un montant de 800 € HT = 960 € TTC

Soit total HT: 2 414.89 € = total TTC: 2 897.87 €

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie
S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN -REEMPLACEMENT BOUCHES INCENDIE - N° 019/08/059

Madame la maire informe le conseil municipal que suite à la vérification de la défense incendie extérieure, la société Véolia titulaire du contrat d'entretien suite au marché passé par le SIAEVE, il convient de remplacer deux bouches incendie, hors d'usage.

- Route de Marcilly-sur-Eure
- Route d'ezy

Elle présente au conseil municipal le devis :

Véolia d'un montant de 4823.98 € HT = 5 788.78 € ne

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder au remplacement des deux bouches incendie

RETIENT le devis de Véolia d'un montant de 4 823.98 € HT = 5 788.78 € ne

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

Objet: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'EPN -SUPPRESSION DU MURET PLACE DE LA MAIRIE ET POSE DE BORDURES ET BARRIERES - N° 2019/08/060

Madame la maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun de procéder à la suppression du muret place de la mairie qui est en très mauvais état et que pour que les usagers de ce parking soient en sécurité, il conviendrait de procéder à la mise en place de bordures et barrières.

Elle présente au conseil municipal le devis :

EUROVIA d'un montant de 8 618.78 € HT = 10 342.36 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de suppression du mur place de la mairie et des travaux de mise en sécurité qui en découlent

RETIENT le devis de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 8 618.78 € HT = 10 342.36 € TTC

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, pour la réalisation des travaux selon le plan de financement joint en annexe.

Objet: GESTION DE DETTE-RENEGOCIATION EMPRUNT N° 70006613100 DU 07/02/2011 - N° 2019/08/061

Madame la maire rappelle au conseil municipal que le prêt no 70006613100 d'un montant initial de 115 000 € sur 360 mois au taux de 4.25% a été contracté le 07/02/2011 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

Après le paiement de l'échéance du 05/02/2020, le capital restant dû sera de 93 976.66 €, les indemnités de remboursement anticipé seront de 665.67 € et celles financière seront de 3 994.017 €, soit au total 4 659.68€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de renégocier le prêt no 70006613100 auprès du crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 98 636.34 € égal au capital restant dû + les indemnités de remboursement anticipé et financières

Durée en mois : 252 mois

Périodicité : annuelle

Taux fixe : 1.94%

Date de mise en place 05/02/2020, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé.

AUTORISE Madame la Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Objet: GESTION DE DETTE-RENEGOCIATION EMPRUNT No 70006339008 DU 22/12/2010 - N° 2019/08/062

Madame la maire rappelle au conseil municipal que le prêt no 70006339008 d'un montant initial de 500 000 € sur 360 mois au taux de 3.70% a été contracté le 22/12/2010 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine.

Après le paiement de l'échéance du 15/12/2019, le capital restant dû sera de 402 037.75 €, les indemnités de remboursement anticipé seront de 2 479.23 € et celles financière seront de 14 875.40 €, soit au total : 7 354.63 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré POUR: 11 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

DECIDE de renégocier le prêt no 70006339008 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 419 392.38 € égal au capital restant dû + les indemnités de remboursement anticipé et financières

Durée en mois : 252 mois

Périodicité : annuelle

Taux fixe : 1.94%

Date de mise en place 15/12/2019, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé.

AUTORISE Madame la Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Objet: CONSTRUCTION LOGEMENTS SILOGE-SENTE DEL'HABIT-GARANTIE EMPRUNT - N° 2019/08/063

Madame la Maire donne lecture rappelle au conseil municipal la délibération no 2019/07/032 du 11 juillet 2019 acceptant la garantie d'emprunt à hauteur de 80% pour le financement des PLUS liés à ce projet. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt no 100350 en annexe signé entre : SA HLM SILOGE ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et Consignations

Article 1 : Le conseil municipal de la Commune de CROTH (27) accorde sa garantie à hauteur de 80.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 947500.00 €ures souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt no 100350 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3: le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DELIBERATIONS FISCALES

Madame la maire présente au conseil municipal le catalogue des délibérations fiscales.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

QUESTIONS DIVERSES

- R. COULONG : je tiens à remercier Madame Agnès VINSON et Monsieur Laurent IMBAULT, adjoints pour avoir assuré la situation d'urgence lors du violent orage et la surveillance des personnes vulnérables lors de la canicule
- Foire à tout et forum des associations : 01/09/2019
- Rentrée des classes : l'effectif réel sera connu après la rentrée
- Personnel service scolaire : 2 nouveaux contractuels en remplacement de 2 fin de contrat pour assurer le service cantine et le ménage
- Accueil nouveaux habitants : 5/10/2019
- Citoyen d'honneur : remise de la médaille de citoyen d'honneur à Monsieur MARTY le 28/09/2019 à 18h30
- Repas des aînés : 13/10/2019
- Exposition le Dizeau les 9,10 et 11 novembre 2019 ayant pour thème « Croth autrefois – pompiers »
- TRAVAUX : Laurent Imbault
 - Lotissement Secomile de la Gare : les travaux sont bien avancés. Reprise début septembre par la pose de la charpente. Livraison prévue avril 2020.
 - Lotissement Siloge : Soquafim « résidence de la Fagoterie » : démarrage des travaux mi-septembre
 - Eclairage stade : démarrage des travaux mi-septembre
 - Fin des travaux d'enfouissement : en attente de l'intervention d'Enedis et Orange
 - Travaux de sécurisation route d'Ezy 1^{ère} phase : démarrage des travaux courant novembre 2019
 - Travaux cimetière : réalisation en 2 étapes
 - Réception du sédum semaine 36, à déposer entre les tombes
 - 23,24 et 25/09 : évacuation de tous les gravillons puis engazonnementNormalement les travaux seront terminés pour la Toussaint.
- Panneau d'informations : le maçon doit intervenir semaine 40 et ensuite l'électricien. Le panneau devrait être installé semaine 44.
- Chemin du foncier : le 1^{er} marché public : lots non pourvus. Un second a donc été lancé. Les travaux devraient commencer en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

R. COULONG

J.P. LE COQ

F. MASSET

A. VINSON

L. IMBAULT

P. PIEL

D. VIBOUD

B. MOREE

J.L. CLERC

C. KRASZEWSKI

P. PERSICO

C. VICTOR

S. DA COSTA